

Analyse du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

1. Introduction et contexte général

Les pages analysées du **Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2025** d'Éguilles détaillent les grandes lignes budgétaires, les projections financières et les stratégies de gestion communale pour l'année 2025, cependant, certains points appellent à une attention particulière concernant la maîtrise des dépenses et la pérennité financière. N'ayant pas les chiffres de 2024 nous nous sommes appuyés sur les chiffres validés de 2023.

2. Évolutions budgétaires et enjeux financiers

2.1. Croissance importante des dépenses de fonctionnement

L'augmentation des **dépenses de fonctionnement** est un point clé du rapport :

- De **9 452 896 € en 2023**, elles sont projetées à **10 843 215 € en 2025**, soit une augmentation de **1,39 million d'euros** en deux ans (+14,7%).
- En parallèle, les **recettes de fonctionnement** passent de **11 058 037 € en 2023** à **11 938 448 € en 2025**, une progression plus modérée de **7,9%**.
-

Notre Analyse :

Il est nécessaire de faire attention à l'effet ciseau visible : les dépenses augmentent plus rapidement que les recettes, réduisant la **capacité d'épargne**.

L'épargne brute diminue de **1 610 106 € en 2024** à **1 095 233 € en 2025**, impactant la capacité d'investissement future, l'épargne brute qui s'élève à 1 095 000 euros comparables à l'année 2019. Et l'épargne nette s'établit à 350 000€ en 2025 .

Dans le tableau page 37 on observe des erreurs.

Pour 2024 et 2025 l'épargne nette est respectivement de 861 326 € au lieu de 748 780€ pour 2024 et de 350 860 € au lieu de 744 373 € pour 2025.

Une erreur de plume sur le montant du nouvel emprunt, c'est 2 000 000 € au lieu de 20 000 000 €.

Sur les ratios de comparaison qui constituent des éléments intéressants or la note n'indique pas les ratios moyens de la strate se contentant d'indiquer que la situation d'Éguilles est présentée comme « bonne » mais leur omission ne permet pas de s'en assurer.

LES BASES DE L'ANALYSE FINANCIERE

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
GRANDES MASSES BUDGETAIRES						
Recettes de fonctionnement (a)	9 885 744	10 963 383	11 079 696	11 058 037	11 772 816	11 938 448
Dépenses de fonctionnement (b)	9 226 932	9 576 816	9 651 873	9 452 896	10 162 710	10 843 215
dont intérêts de la dette (c)	187 500	168 952	148 947	133 437	154 385	137 684
Recettes d'investissement (d)	4 359 186	6 511 463	3 504 830	2 440 257	2 599 668	5 584 630
dont emprunts souscrits (e)	1 000 000	0	0	0	600 000	2 000 000
Dépenses d'investissement (f)	5 066 624	6 500 864	3 576 144	5 324 000	4 305 039	5 365 900
dont capital de la dette (g)	738 643	754 528	768 738	782 361	748 780	744 373
dont P.P.I (h)	4 306 589	4 882 306	2 635 491	3 777 577	3 177 288	4 618 831
EPARGNE						
Epargne de gestion (i) = a-b+c	841 878	1 547 045	1 439 100	1 732 578	1 764 491	1 232 917
Epargne brute (j) = a-b	654 378	1 378 093	1 290 152	1 599 140	1 610 106	1 095 233
Epargne nette = j-g	-84 265	623 565	521 414	816 780	748 780	744 373

RESULTATS DE CLOTURE						
Fonds de roulement en début d'exercice	1 394 024	1 345 398	2 742 564	6 582 945	5 304 343	5 209 079
Résultat de l'exercice	-48 626	1 397 167	3 840 381	-1 278 602	-95 264	-
Fonds de roulement en fin d'exercice	1 345 398	2 742 565	6 582 945	5 304 343	5 209 079	-
ENDETTEMENT						
Encours au 31 décembre (k)	6 695 802	5 941 503	5 172 536	4 579 167	4 849 629	-
Ratio de désendettement (l)=k/j	10,2 ans	4,3 ans	4 ans	2,9 ans	2,2 ans	-
Emprunt nouveau	0	0	0	0	600 000	20 000 000

Une augmentation importante des dépenses courantes chapitre 11

En 2023, le chapitre 11 s'élevait à 2 337 342 €. Pour 2025, il est prévu à 3 000 000 €, soit une augmentation de 662 658 € en deux ans, ce qui représente **une croissance de 28 %**

Poids croissant de la masse salariale

Nous notons les efforts faits en matière de gestion RH qui, jusqu'à présent était très insuffisante devrait permettre à la fois un ajustement des dépenses de personnel et sans doute une plus grande satisfaction pour les agents, néanmoins on constate un hausse moyenne de ce chapitre.

- Le chapitre **012 (dépenses de personnel)** passe de **5 583 091 € en 2023 à 6 200 000 € en 2025**, soit une hausse de **+11% en deux ans**.
- La masse salariale représente **près de 58% des dépenses de fonctionnement**, un poids important dans la structure budgétaire.

Notre Analyse:

- Cette hausse est en partie justifiée par des **recrutements ciblés** et des **réorganisations de services**.
- Toutefois, la **croissance des effectifs ne semble pas proportionnée aux enjeux de rationalisation des dépenses**. La maîtrise des remplacements et la réorganisation des services annoncées ne compensent pas totalement cette charge.
- Nous souhaiterions connaître le nombre de départs à la retraite prévus dans les cinq prochaines années, les services concernés, ainsi que les emplois envisagés en remplacement.
- Il sera nécessaire de recruter des cadres en raison de la complexité des projets à mener, notamment un juriste.
- Pourriez-vous nous dire de combien la masse salariale sera impactée par rapport aux prévisions de recrutement ?.

2.2. Explosion des charges courantes et subventions

- Le **chapitre 65** (subventions et charges diverses) bondit de **367 327 € en 2023 à 923 000 € en 2025**, soit une **hausse de 151% en deux ans**.

Notre Analyse:

- Le passage à la nomenclature M57 justifie en partie ces évolutions, mais leur ampleur pose question.

Pour le chapitre 014

- Les fortes pénalités SRU cumulées s'élèvent à ce jour à 4 100 000€.

3. Recettes fiscales

Le **chapitre 73 (produits fiscaux)** passe de **8 818 008 € en 2023** à **9 663 000 € en 2025**, en raison de :

- La **hausse légale des bases fiscales** (+1,7%).
- L'**évolution des bases physiques** (+2%).
- La **forte contribution des droits de mutation** (1 044 994 € en 2024).

Notre Analyse:

- Bien que la commune ne modifie pas ses **taux d'imposition**, elle profite de l'augmentation des bases fiscales.

Le **chapitre 73**, qui représentait **8 818 008 € en 2023**, est estimé à **9 663 000 € en 2025**, soit **+1 481 992 €** sur deux ans.

Cette hausse interroge d'autant plus que la **DTMO (droits de Mutation à Titre Onéreux)** **est en décroissance**, et que même avec une revalorisation de **1,7 %** et une évolution physique moyenne des bases de **+2 %**, l'augmentation constatée semble disproportionnée.

Le dynamisme du marché immobilier local masque une **dépendance forte aux recettes foncières**, qui pourraient chuter en cas de retournement de conjoncture.

Evolution de la fiscalité communale : nous notons l'éventualité de mise en œuvre de la taxe sur les logements vacants, proposition que nous avons formulée il y a plusieurs années et qui avait été rejetée précédemment.

4. Investissements :

- **Un programme ambitieux** : 7,5 millions € d'investissements en 2025,

Notre analyse :

à la page 32, le tableau de financement mentionne un montant de 2 137 000 € au titre « d'autres recettes » soit une différence de + 754 000 € par rapport à 2023 et de + 783 000 € par rapport à 2025.

- De quoi provient de montant de 2 137 000 €. ?
- Le taux de subvention fixé à 50 % désormais implique une diminution des subventions.
- Un emprunt de 600 000 € (en substitution d'une subvention : explication indiquée page 42, qui montre que les subventions sont de plus en plus difficile à obtenir.)

- **Financement incertain** : Le recours à l'emprunt est prévu à hauteur de **2 millions d'euros**, alors que l'endettement était en baisse.
 - **Charge future** : L'accumulation des projets nécessitera une gestion fine pour éviter une **dérive financière**.
-

5. Endettement :

La dette communale diminue de **6,7 millions d'euros en 2020 à 4,8 millions d'euros en 2025**.

Deux scénarios envisagés :

Un emprunt de **2,5 millions d'euros**, maintenant un ratio d'endettement à 2,3 ans. l'encours de la dette passerait de 4 428 795 € au 1er janvier 2025 à 6 184 221 € au 1er janvier 2026 (fin du mandat).

Un scénario d'un emprunt de **5 millions d'euros**, portant la dette à **8,6 millions d'euros en 2026**.

[Notre analyse :](#)

Retour à un cycle d'endettement : Après des années de désendettement, la commune reprend une dynamique d'emprunt.

Ratio de désendettement encore maîtrisé, mais risqué en cas de baisse des recettes.

Pourquoi avoir intégré le scénario à 5 000 000€ ?

. Conclusion

En conclusion, **le budget 2025 présente des ambitions importantes d'investissements mais aussi des fragilités structurelles**. Sans une gestion plus rigoureuse, la commune risque de voir sa capacité d'investissement se réduire fortement dans les années à venir ainsi que sa capacité d'autofinancement.

Il n'est pas rare d'observer une dynamique d'investissement renforcée à l'approche des échéances électorales ; toutefois, il faut espérer que les appels à l'emprunt engagés ne compromettent pas l'équilibre des budgets futurs.